



Une réelle fissure avec le Mercosur ?



La France vient d'annoncer son opposition à l'accord entre l'Union Européenne (UE) et le Marché commun du Sud (ou Mercosur, abréviation de l'espagnol Mercado Común del Sur), composé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay¹. Cette opposition est à la fois à saluer et à tempérer.

Elle est à saluer, car il s'agit d'une position réfléchie du Gouvernement, après la remise d'un rapport officiel par la commission d'experts coordonnée par l'économiste Stefan Ambec, directeur de recherche à l'Ecole d'économie de Toulouse (connue également sous sa traduction anglaise *Toulouse School of Economics*). La position gouvernementale est donc une position officielle présentant le sceau d'une caution scientifique².

L'argument est principalement environnemental : chaque année l'Amazonie brûle, chaque année, le « poumon vert » de la planète recule. Ce qui « met en péril la biodiversité et le climat », selon les mots du Premier ministre Jean Castex.

Mais cette opposition est à tempérer. Le Gouvernement s'oppose au projet d'accord d'association non pas dans l'absolu, mais seulement « en l'état ».

Trois conditions environnementales sont mises uniquement sur la table.

1° la déforestation (« Qu'un accord d'association avec le Mercosur ne puisse en aucun cas entraîner une augmentation de la déforestation importée au sein de l'Union européenne »)

2° le respect de l'Accord de Paris (« Que les politiques publiques des pays du Mercosur soient pleinement conformes avec leurs engagements au titre de l'Accord de Paris, qui font partie intégrante de l'accord d'association »)

3° le respect des normes sanitaires et environnementales de l'UE (« Que les produits agroalimentaires importés bénéficiant d'un accès préférentiel au marché de l'Union européenne respectent bien, de droit et de fait, les normes sanitaires et environnementales de l'Union européenne. Un suivi de ces produits sera effectué »).

Si ces conditions ont le mérite d'exister, elles doivent être questionnées et commentées

1° Une déforestation maintenue à son rythme actuel serait-elle acceptée par le Gouvernement ?!

2° Les engagements étant globaux, comment le Gouvernement appréciera, et selon quels critères, le respect de l'Accord de Paris ? Cela semble audacieux...

3° Quid du respect des normes fiscales et sociales ? Pour rappel, la concurrence déloyale est aussi liée à la différence des niveaux de rémunération et de couverture sociale.

Et elle concerne l'ensemble des produits, agroalimentaires, mais également industriels concernés par l'accord et oubliés par le Gouvernement.

L'accord UE-Mercosur est mauvais, même si les conditions environnementales du Gouvernement sont intégrées. Car la logique de l'accord est la double incarnation du « Monde d'avant » :

- **ultralibéral** : par l'élimination des droits de douane sur la très grande majorité (91%) des produits exportés, il s'agit de mettre en concurrence les travailleuses et travailleurs.
- **anti-écologique** : par la maximisation des échanges trans-océaniques de marchandises pouvant pourtant être produites localement pour des besoins locaux.

De surcroît, au moment où l'UE se gargarise d'un plan de relance, qualifié par elle d'« historique », chaque accord engagé et signé par elle diminue drastiquement ses ressources propres ! Contraignant de facto certains États membres (et par conséquent leurs contribuables) à augmenter leur contribution pour compenser la différence... ainsi que les ristournes consenties aux États égoïstes qualifiés de « frugaux » !

C'est pourquoi ce projet d'accord doit être abandonné, tout comme son pendant avec le Mexique !

Paris, le 21 septembre 2020

1 Pour plus de détails sur le contenu de l'Accord : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_19_3375

2 Le communiqué du Gouvernement et le rapport de la Commission :

<https://www.gouvernement.fr/partage/11745-remise-du-rapport-de-la-commission-d-evaluation-du-projet-d-accord-ue-mercador>

